

Journée mondiale des malades

La Fédération Antadir rappelle le rôle essentiel des SARD dans le maintien à domicile des patients

Paris le 10 février 2025 – À l'occasion de la journée mondiale des malades célébrée le mardi 11 février, la Fédération Antadir (Association Nationale pour les Traitements À Domicile, les Innovations et la Recherche) rappelle que les PSAD Associatifs, dont les Services d'Assistance au Retour à Domicile de l'ANTADIR (SARD), représentent 1% des structures de prestataires de santé à domicile (PSAD) en France et accompagnent aujourd'hui 30% des patients appareillés à domicile sur l'ensemble du territoire national. Face à ce rôle majeur dans le système de santé français, ils attendent une reconnaissance par un statut d'acteur de santé qui viendra clarifier le rôle et la valeur ajoutée des soins à domicile assurés par les PSAD et qui leur permettra d'être associés aux réflexions et à la mise en œuvre des solutions permettant la prise en charge efficace des patients à domicile.

Les SARD occupent une place essentielle dans les soins à domicile

Le rôle des Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD) ne se limite pas à la mise à disposition de matériel. Ils assurent une coordination entre les patients et les professionnels de santé, garantissant ainsi une prise en charge cohérente et efficace.

Ils accompagnent les patients dans la prise en main de ces dispositifs, forment les soignants, et assurent un suivi de qualité, indispensable à la continuité des soins. Cette prise en charge personnalisée est d'autant plus importante dans le contexte actuel, où le retour à domicile devient une priorité dans les politiques de santé publique.

« Les SARD permettent une réduction des hospitalisations prolongées et améliorent significativement la qualité de vie des patients. Les SARD ont dans chaque structure un service social dédié pour accompagner et aider les patients, principalement en difficultés » précise **Boris Melloni, Président de l'ANTADIR.**

Ces dernières années, le secteur de la santé à domicile a également contribué à l'amélioration des dépistages des pathologies respiratoires permettant une réduction significative du temps d'errance médicale. Des progrès notables ont été réalisés, notamment grâce à une meilleure prise en charge des patients souffrant d'apnée du sommeil ou de BPCO.

Un contexte économique préoccupant - Des attentes concrètes envers les pouvoirs publics

Malgré ces avancées, les SARD font face à des défis économiques croissants. Les récentes baisses tarifaires imposées par l'Assurance Maladie mettent en tension les acteurs du secteur, fragilisant particulièrement les SARD qui suivent les patients les plus complexes nécessitant des prises en charge spécialisées.

Dans un contexte où le retour à domicile devient une priorité des politiques de santé publique, la Fédération ANTADIR rappelle que le maintien à domicile ne doit pas être considéré comme une simple variable d'ajustement budgétaire.

ANTADIR souligne l'importance d'une reconnaissance statutaire qui permettrait de :

- Clarifier leur rôle dans le parcours de soins ;
- Renforcer leur capacité d'action auprès des patients ;
- Améliorer la prise en charge des patients à domicile.

Selon le **Pr Boris Melloni, Président de l'ANTADIR** « *L'expertise des SARD est particulièrement précieuse dans l'accompagnement des patients nécessitant des soins complexes. La santé à domicile représente par ailleurs, une solution d'avenir ; elle mérite une attention prioritaire dans les politiques de santé publique* ».

A propos de l'Antadir :

La Fédération ANTADIR, Association Nationale pour les Traitements À Domicile, les Innovations et la Recherche, a été créée en 1981, à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et du ministère de la Santé. L'ANTADIR fédère, dans un cadre statutaire associatif, des structures Prestataires de Santé À Domicile dénommées Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD), présentes en métropole et en outremer. Les SARD permettent le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d'aide à la vie. Dans le cadre d'une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD concernent l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes.

La Fédération ANTADIR a également pour rôle de :

-Promouvoir la recherche technique, clinique et fondamentale ;

-De réaliser des évaluations techniques et cliniques de dispositifs médicaux ainsi que des études médico-techniques, économiques et sociales sur des thématiques spécifiques ;

-De diffuser un recueil de données épidémiologiques et mettre en place des cohortes sur des pathologies ciblées ;

-D'assurer la coordination de la matériovigilance ;

-Développer les connaissances via l'élaboration de programmes de formation professionnelle et l'organisation de congrès et manifestations thématiques.

Contacts presse - Agence A+ Conseils :

Céline KERUZORE : 06 03 92 15 49 - keruzoreceline@gmail.com

Christelle ALAMICHEL : 01 44 18 65 58 / 06 31 09 03 83 - christelle@aplusconseils.com